COMITÉ SUR L'ARBITRAGE
MANDAT ET ATTRIBUTIONS

1.0 Nom

Le **Comité sur l'arbitrage** (CA) sera un comité dûment constitué et opérera à la discrétion du Conseil d'administration de Rowing Canada Aviron (« RCA »).

2.0 Mandat

Le mandat du comité sur l'arbitrage est de s'assurer qu'il y a un solide encadrement des arbitres canadiens ayant une éducation appropriée et un développement pertinent pour assurer la sécurité et l'impartialité lors de toutes les compétitions d'aviron au Canada et pour représenter le Canada lors de compétitions internationales d'aviron qui sont sous la gouverne de F.I.S.A.

Soutenu par l'officier au développement national – technique du sport, le comité sur l'arbitrage travaille à normaliser et à améliorer la qualité de l'arbitrage en général et particulièrement lors de régates nationales du Canada ainsi que de surveiller les compétences des arbitres canadiens à tous les niveaux.

3.0 Objectifs

Le CA devra :

- Faire la promotion de l'arbitrage à travers le Canada lors du recrutement d'arbitres;
- Améliorer l'image auprès du public des arbitres;
- Normaliser l'arbitrage avec un développement, une éducation et une évaluation des arbitres qui décrivent les critères sur le moyen d'obtenir et de révoquer le brevet d'un arbitre;
- Améliorer la cohérence et maintenir une qualité élevée de l'arbitrage lors des régates au Canada;
- Promouvoir positivement et éduquer les membres sur le Code de course et participer à la révision des règles de course en désignant des représentants sur le groupe d'étude du Code de course telle qu'établie par RCA si besoin est; et
- S'assurer que les jurés sont choisis pour les régates nationales en développant, maintenant et rendant public, en collaboration avec les associations provinciales et territoriales d'aviron, les critères de sélection pour les Jurés lors de régates nationales de RCA, y compris :
    - Conseillant les comités organisateurs de régates nationales sur la nomination de juges en chef et de juges en chef adjoints,
    - Coordonnant la sélection de Jurés soutenus au niveau national pour les régates nationales, et
    - S'assurant que le Canada a un nombre suffisant d'arbitres de la F.I.S.A. lors de régates nationales et internationales en identifiant et développant des candidats possibles et en maintenant et rendant public les critères de sélection pour une nomination d'arbitre de RCA aux jurés d'événements de la F.I.S.A.

4.0 Structure

Le CA se composera d'au plus six membres choisis pour leurs connaissances de l'arbitrage, de leur capacité au développement de politiques et de leurs habiletés générales comme membre de comité. Au moins un membre du CA sera un arbitre breveté de la F.I.S.A.

Le président du comité est recommandé par le CDir et approuvé par le Conseil d'administration de RCA. Les membres du comité sont recommandés par le président du comité et approuvés par le CDir.

Une présence régulière et une participation complète aux réunions du CA sont des éléments importants au fonctionnement de ce comité. Si un membre n'est pas capable de satisfaire à son engagement, le président du comité, en collaboration avec le CDir, peut décider d'un remplaçant.

Le comité sur l'arbitrage établira deux sous-comités :

- Un sous-comité au développement et à l'éducation des arbitres :
  - Le mandat du sous-comité au développement et à l'éducation des arbitres est pour réviser et modifier le programme d'éducation et de développement continu pour tous les arbitres au Canada pour s'assurer d'une :

    1. Connaissance et une application cohérente du Code de course de RCA;
    2. Volet de développement pour les arbitres qui les préparent pour des rôles de leadership et une candidature avec F.I.S.A., s'ils s'y intéressent;

  - Le sous-comité comprendra 3 membres qui ont au moins un Niveau 2 d'arbitre de RCA et sont nommés par le président du CA de RCA. Au moins deux des membres du SCDÉA seront des membres du CA de RCA et au moins un membre sera un arbitre de la F.I.S.A.;
  - Le président sera choisi parmi les membres du CA; et

- Un sous-comité sur la sélection d'arbitres et de matières reliées à la F.I.S.A.:

  - Le mandat du sous-comité sur la sélection d'arbitres et de matières reliées à la F.I.S.A. devra établir et appliquer des critères précis et cohérents pour :
    1. La nomination et la sélection des arbitres aux Jurés nationaux;
    2. La nomination et la sélection de candidats pour les examens de brevet d'arbitre de la F.I.S.A.;
    3. La nomination des arbitres canadiens de la F.I.S.A. pour toutes les régates de la F.I.S.A;

  - Le sous-comité aura quatre membres qui seront comme suit :
    - Trois arbitres canadiens de la F.I.S.A. qui n'auront pas présenté leurs noms pour une nomination aux jurés de la F.I.S.A. pour l'année suivante ou trois arbitres canadiens de la F.I.S.A. qui sont récemment à la retraite ou une combinaison des deux sources
    - Un membre du comité de RCA sur l'arbitrage, et

  - Le président du CA de RCA en nommera un comme président du sous-comité

Le comité, si besoin est, peut former d'autres sous-comités ou groupes d'études avec l'approbation du CDir. Le comité peut aussi faire venir des conseillers si besoin est pour faciliter/soutenir le travail du comité.

Le CA collaborera avec les Associations provinciales d'aviron sur les matières de politiques et de programmation tel que requis par le Conseil consultatif provincial (CCP) ou à travers les représentants provinciaux d'arbitrage nommés par le CCP, comme demander par le CDir.

Le Conseil d'administration peut désigner un de ses membres de temps à autre pour effectuer la liaison avec le CA, laquelle sera un membre d'office du comité n'ayant aucun droit de vote.

5.0 Niveau d'autorité

Le comité CA est un comité consultatif actif et a l'autorité d'établir et de mettre en place des programmes et des services inclusifs à la direction stratégique et au budget approuvé par le Conseil d'administration et inclusifs aux paramètres opérationnels établis par le CDir. Les plans du comité (annuels et quadriennaux, etc.) et son budget annuel doivent être approuvés par le CDir.

6.0 Hiérarchie

Le comité se rapportera au Conseil d'administration à travers du CDir. Les matières demandant des commentaires ou une approbation du Conseil seront présentées au Conseil par le CDir. Le comité présentera un rapport écrit annuel aux membres lors de la conférence nationale annuelle de RCA et l'Assemblée Générale (janvier).

Le CA préparera et offrira au CDir :

- L'élément d'arbitrage du plan opérationnel de RCA;
- Un budget annuel et un plan de travail annuel; et
- Les procès-verbaux de chaque réunion du CA.

7.0 Réunions

Le comité sur l'arbitrage se réunira au trimestre selon les paramètres budgétaires approuvés par le CDir. On espère que le comité se réunira au moins une fois en personne chaque année. Les autres réunions seront effectuées par conférence téléphonique et autres moyens électroniques.